

## REGLEMENT

28<sup>ème</sup> COURSE PEDESTRE DE LA CHATAIGNE  
DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2010

La 28<sup>ème</sup> édition de la course pédestre de la châtaigne de Collobrières est ouverte à tous, licenciés ou non.

Elle se déroule sur 15 km dans et autour du village et les collines environnantes.

La course est inscrite au calendrier de C.D.C.H.S. et au Challenge Départementale F.F.A.

### CATEGORIES :

Elles sont celles en vigueur à la F.F.A.

### INSCRIPTIONS :

Limitées à 500 concurrents. Les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception.

Frais d'inscription : 10€ par concurrent (12€ le jour de la course si dossard disponible).

Toutes les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bulletin d'inscription ci-contre, dûment rempli et accompagné du règlement des frais d'inscription, et pour les licenciés FFA, de la photocopie de la licence FFA ou Pass'running et pour les non adhérents à la FFA, d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition de la course pédestre de moins d'un an.

Inscriptions sur place:

- Office du Tourisme, boulevard Charles Caminat – Collobrières. ☎ 04 94 48 08 00
- Magasin JOGGER - Rue Berthelot - Toulon - ☎ 04 94 91 66 37 [www.jogger.fr](http://www.jogger.fr)

Inscription sur Internet :

- Inscription 10 € (frais de gestion pris en charge par l'organisateur) et paiement en ligne sécurisé sur [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr), retrait des dossards le jour de l'épreuve après dépôt de la copie de la licence, du Pass'running ou du certificat médical adéquat.
- Bulletin d'inscription téléchargeable sur [www.collobrieres-tourisme.com](http://www.collobrieres-tourisme.com).

Inscriptions par courrier :

à expédier avant le **30 octobre 2010** avec un règlement par chèque à l'ordre de AOCPC à l'adresse suivante :

AOCPC, Mairie 83610 Collobrières.

### RETRAIT DES DOSSARDS :

Sur la place de la Chapelle à partir de 8 heures jusqu'à 9 heures 30.

Un maillot souvenir de la course est offert à chaque participant à l'arrivée en retour de sa « puce » électronique.

### DÉPART :

9 h 45 devant la Station Service. Arrivée sur le Boulodrome.

### PARCOURS :

15 km balisé sur route et chemins vallonnés. Plan de la course téléchargeable sur

[www.collobrieres-tourisme.com](http://www.collobrieres-tourisme.com) (rubrique « Evenement 2010 - Course de la châtaigne »)

CHRONOMETRAGE : réalisé au moyen de puces électroniques ChampionChip par la société Chronosports.

RAVITAILLEMENTS : 2 ravitaillements/éponges approximativement au 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> kilomètre et 1 ravitaillement à l'arrivée.

### RECOMPENSES :

Lots divers et produits régionaux aux 3 premiers de chaque catégorie F.F.A.

Podium et remise des récompenses sur la place de la Chapelle à partir de 10 h 30 pour les enfants et 11 h 30 pour les adultes, suivi d'une anchoïade avec boissons offertes.

### SECURITE :

Pompiers-secouristes et leurs véhicules, 2 motos, Gendarmerie ainsi les signaleurs sur le parcours.

### ASSURANCE :

L'Association pour l'organisation de la course des châtaignes est assurée pour cet événement auprès de GROUPAMA, numéro de police : 10044265 X.

ANIMATION • COMMUNICATION  
**PROMANIM**  
[www.promanim.com](http://www.promanim.com)

**15 km** Collobrières  
**Course de la châtaigne**  
**Dimanche 7 Novembre 2010**

**+ Courses enfants**

Inscriptions sur [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr)

Carrefour  
Ca Grand Var

JOGGER  
Toulon Running

VAR  
CONSEIL GÉNÉRAL

Groupama

# COURSE EN NATURE DE LA CHATAIGNE

Distance : 15 km dans le village et les collines environnantes

**Important : Nombre de dossards limité à 500.**

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception.

Frais d'inscription : 10€ par concurrent (12€ le jour de la course si dossard disponible).

## Inscription sur Internet :

- Inscription (10 € frais compris) et paiement en ligne sécurisé sur [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr), retrait des dossards le jour de l'épreuve après dépôt de la copie de la licence, du Pass'running ou du certificat médical adéquat.

## Inscriptions sur place:

- Office du Tourisme - Boulevard Charles Caminat – 83610 Collobrières  
☎ 04 94 48 08 00
- Magasin JOGGER - Rue Berthelot – 83 000 Toulon - ☎ 04 94 91 66 37  
[www.jogger.fr](http://www.jogger.fr)

## Inscriptions par courrier :

Bulletin d'inscription et plan de la course téléchargeables sur [www.collobrieres-tourisme.com](http://www.collobrieres-tourisme.com) (rubrique « Evenements 2010 – Course de la Châtaigne »).

A expédier avant le **30 octobre 2010** avec un règlement par chèque à l'ordre de AOCP à l'adresse suivante :

AOCP, Mairie 83610 Collobrières.

Toutes les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bulletin d'inscription ci-contre, dûment rempli et accompagné du règlement des frais d'inscription, et pour les licenciés FFA, de la photocopie de la licence FFA ou Pass'running et pour les non adhérents à la FFA, d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition de la course pédestre établie depuis moins d'un an .

- 1 maillot souvenir sera offert à chaque participant,

- Retrait des dossards à partir de 8h30, Place de la chapelle.
- Départ de l'épreuve à 9h45 devant la station-service
- Arrivée au Boulodrome, remise des prix à 11h30 suivie d'une anchoïade.

## Parkings gratuits :

- Parking à l'entrée Ouest du village (à côté des pompiers)  
Parking du stade (direction Grimaud-Gonfaron)
- Parking des Restanques (derrière l'Eglise Notre-Dame des Victoires)

ASSOCIATION D'ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE DE LA CHATAIGNE

# BULLETIN D'INSCRIPTION ADULTES

28<sup>ème</sup> COURSE EN NATURE DE LA CHATAIGNE DE  
COLLOBRIERES

Inscrite au challenge départemental F.F.A

DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2010

Numéro de dossard :

Mademoiselle       Madame       Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Club : ..... N° de licence : .....

Fédération (FFA, FFF, FFHB) : .....

## ASSURANCE :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par leur police d'assurance.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assureur lié à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Date et signature